

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUl représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 013-445/13/CC

■ Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Enveloppe FEDER "Quartiers sensibles" axe 4 mesure 1. Reprogrammation et attribution de subventions DES 13/9932/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de six ans (soit jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre Contrats Urbain de Cohésion Sociale de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane et Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- soutien à l'économie et à l'emploi,
- accessibilité et mobilité,
- cohésion sociale et territoriale.

Le Préfet de Région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié à Marseille Provence Métropole l'attribution d'une subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » de 9 874 991 euros dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 19 749 982 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de cette subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » approuvée par délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

A ce jour, 76 opérations ont été programmées pour un montant total FEDER de 7 562 069,28 euros (77% de l'enveloppe) sur une dépense éligible totale de 17 595 928,12 euros.

C'est à ce titre que six porteurs de projet ont déposé à la Direction Europe et Subventions un dossier de demande de subvention FEDER. Il s'agit de :

- n°43279 EPA Pôle Emploi pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Clubs Ambitions 2013 » ; demande de subvention FEDER de 221 132 euros sur une dépense éligible de 480 927 euros TTC.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

- n°40569 Commune de Marignane pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Création du relais emploi développement économique » ; demande de subvention FEDER de 568 424 euros sur une dépense éligible de 1 136 849 euros HT.
- n°42594 Centre socioculturel Del Rio pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Un jardin partagé à la Viste » ; demande de subvention FEDER de 70 073 euros sur une dépense éligible de 161 979 euros TTC.
- n°46261 Centre Social La Gavotte Peyret pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Journée culture urbaine et musique actuelle les arts de la rue » ; demande de subvention FEDER de 16 000 euros sur une dépense éligible de 32 000 euros TTC.
- Marseille Provence Métropole pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Projet Noailles » ; demande de subvention FEDER de 274 025 euros sur une dépense éligible de 541 674 euros HT.
- Association Planète Emergence une demande de soutien à la réalisation du projet « Nouvel espace culturel des quartiers Nord » ; demande de subvention FEDER de 120 000 euros sur une dépense éligible de 380 000 euros TTC.

De plus, cinq bénéficiaires ont demandé par courrier, la reprogrammation de leurs opérations. Il s'agit de :

- n°40734 : association MP2013 pour l'opération « Quartiers créatifs – Programme 1 : Bank of Paradise/Plan d'Aou » dont l'aide FEDER de 164 177 euros sur une dépense éligible de 328 353 euros TTC a été votée en Conseil de Communauté du 13 février 2012.
Par courrier du 10 février 2013, le bénéficiaire demande une modification des postes de dépenses sans modification du montant de la dépense éligible.
- n°40735 : association MP2013 pour l'opération « Quartiers créatifs – Programme 2 : le prototype comme outil de transformation et de dialogue / Programme de Rénovation Urbaine la Viste/les Créneaux/les Aygaldes » dont l'aide FEDER de 153 819 euros sur une dépense éligible de 307 637 euros TTC a été votée en Conseil de Communauté du 13 février 2012.
Par courrier du 10 février 2013, le bénéficiaire demande une modification des postes de dépenses sans modification du montant de la dépense éligible.
- n°40736: association MP2013 pour l'opération « Quartiers créatifs – Programme 3 : Trans-border / Hauts de Mazargues » dont l'aide FEDER de 157 205 euros sur une dépense éligible de 314 410 euros TTC a été votée en Conseil de Communauté du 13 février 2012.
Par courrier du 10 février 2013, le bénéficiaire demande une modification des postes de dépenses sans modification du montant de la dépense éligible.
- n°42323 Cap au Nord Entreprendre pour l'opération « Soutien des actions 2011-2012 de structuration inter-entreprises Marseille Nord » dont l'aide FEDER de 70 000 euros sur une dépense éligible de 226 913 euros HT a été votée en Conseil de Communauté du 26 octobre 2012.
Une erreur de frappe sur le montant de l'aide FEDER mentionnée en annexe financière de la convention nécessite l'établissement d'un avenant.
- n°40758 Habitat Marseille Provence pour l'opération « Accompagnement à la rénovation urbaine du Vallon de Malpassé » dont l'aide FEDER de 559 684 euros sur une dépense éligible de 1 309 074 euros TTC a été votée en Conseil de Communauté du 26 mars 2012.
Par courrier du 5 avril 2013, le bénéficiaire demande une prolongation des délais de réalisation de six mois soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Suite au Comité technique de programmation MPM FEDER/FSE du 22 mai 2013 et du comité élus Europe du 10 juin 2013, a été donné :

1) un avis favorable à la reprogrammation des opérations suivantes :

- n°40734 : association MP2013, opération « Quartiers créatifs – Programme 1 : Bank of Paradise/Plan d'Aou » pour modification des postes de dépenses sans modification de l'aide voté.
- n°40735 : association MP2013, opération « Quartiers créatifs – Programme 2 : le prototype comme outil de transformation et de dialogue / Programme de Rénovation Urbaine la Viste/les Créneaux/les Aygaldes » pour modification des postes de dépenses sans modification de l'aide votée.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

- n°40736 : association MP2013, opération « Quartiers créatifs – Programme 3 : Trans-border / Hauts de Mazargues » pour modification des postes de dépenses sans modification de l'aide votée.
- n°42323 : Cap au Nord Entreprendre, opération « Soutien des actions 2011-2012 de structuration inter-entreprises Marseille Nord » pour modification suite à une erreur de saisie de l'annexe financière de la convention.
- n°40758 : Habitat Marseille Provence, opération « Accompagnement à la rénovation urbaine du Vallon de Malpassé » pour prolongation des délais de réalisation.

2) un avis favorable à l'attribution des aides FEDER suivantes :

- 221 132 euros sur une dépense éligible de 480 927 euros TTC à l'Etablissement Public Administratif Pôle Emploi pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Clubs Ambitions 2013 » n°43279 ;
- 568 424 euros sur une dépense éligible de 1 136 849 euros HT à la Commune de Marignane pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Création du relais emploi développement économique » n°40569 ;
- 70 073 euros sur une dépense éligible de 161 979 euros TTC au centre socioculturel Del Rio pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Un jardin partagé à la Viste » n°42594 ;
- 16 000 euros sur une dépense éligible de 32 000 euros TTC au centre social La Gavotte Peyret pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Journée culture urbaine et musique actuelle les arts de la rue » n°46261.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 16 février 2012 ;
- Les demandes de subvention FEDER présentée par les porteurs de projet ;
- Les demandes d'avenants aux conventions attributives présentées par les bénéficiaires ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 22 mai 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet de levier de l'attribution d'une subvention FEDER à ces porteurs de projets leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la Communauté Urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subventions FEDER présentées par les porteurs de projets pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet Marseille Provence Métropole « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Article 2 :

Sont attribuées les subventions FEDER suivantes :

- 221 132 euros sur une dépense éligible de 480 927 euros TTC à l'Etablissement Public Administratif Pôle Emploi pour le projet « Clubs Ambitions 2013 » n°43279 ;
- 568 424 euros sur une dépense éligible de 1 136 849 euros HT à la commune de Marignane pour le projet « Création du relais emploi développement économique » n°40569 ;
- 70 073 euros sur une dépense éligible de 161 979 euros TTC au centre socioculturel Del Rio pour le projet « Un jardin partagé à la Viste » n°42594 ;
- 16 000 euros sur une dépense éligible de 32 000 euros TTC au centre social La Gavotte Peyret pour le projet « Journée culture urbaine et musique actuelle les arts de la rue » n°46261.

Les subventions FEDER sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FEDER qui découleront de cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Sous-Politique B340 - Nature 20411 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et Nature 20421 pour les subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé – Opération 2010/0089 « SG FEDER Axe 4-1 Quartiers sensibles ».

Article 3 :

Sont approuvés les reprogrammations et les avenants qui en découlent pour les opérations suivantes :

- n°40734 : association MP2013, opération « Quartiers créatifs – Programme 1 : Bank of Paradise/Plan d'Aou » pour modification des postes de dépenses sans modification de l'aide voté.
- n°40735 : association MP2013, opération « Quartiers créatifs – Programme 2 : le prototype comme outil de transformation et de dialogue / Programme de Rénovation Urbaine la Viste/les Créneaux/les Ayalades » pour modification des postes de dépenses sans modification de l'aide votée.
- n°40736 : association MP2013, opération « Quartiers créatifs – Programme 3 : Transborder/hauts de Mazargues » pour modification des postes de dépenses sans modification de l'aide votée.
- n°42323 : Cap au Nord Entreprendre, opération « Soutien des actions 2011-2012 de structuration inter-entreprises Marseille Nord » pour modification suite à une erreur de saisie de l'annexe financière de la convention.
- n°40758 : Habitat Marseille Provence, opération « Accompagnement à la rénovation urbaine du Vallon de Malpassé » pour prolongation des délais de réalisation.

Article 4-:

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les notifications, conventions et avenants FEDER afférents à ces dossiers.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI